

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle, énergétique et numérique

Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Hauts de France)

Entre :

La direction interrégionale des douanes - Hauts de France, représentée par M. Philippe RICHARD, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorier général des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes - Hauts de France) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le présent avenant prend effet le lendemain de sa publication.

Fait à Lille, le 20 janvier 2026

Le délégant,
Direction interrégionale des douanes
Hauts de France


Le directeur interrégional,
Philippe RICHARD

Le délégataire,
Trésorerie générale
des douanes


Le trésorier général des douanes,
Nadine MORELLE

Visa du Préfet



ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0218-CPIL-CDAE
0302-CDI2-C010
0302-CDI2-DI59
0302-DI59-DI59
0348-DP59-DD02
0348-DP59-DD59
0348-DP59-DD60
0348-DP59-DD62
0348-DP59-DD80
0362-MEFR-CDDI
0723-DR59-DD02
0723-DR59-DD59
0723-DR59-DD60
0723-DR59-DD62
0723-DR59-DD80
0723-DR59-DR59